VOUS SOUHAITEZ EMBAUCHER UN SALARIE
MAIS PAS FORCEMENT A TEMPS PLEIN
ET VOUS HESITEZ CAR
LE COUT EST ELEVE.

La solution : se regrouper !

TEMOIGNAGE

Henri PERROY,
Groupement d'employeurs de la Porte du Sundgau à Mulhouse

« Le groupement, créé il y a environ 15 ans, compte actuellement 7 adhérents spécialisés en grandes cultures (blé, colza, maïs,…) et en compostage de déchets verts.

Il comprend 1 salarié à temps plein et 1 ou 2 saisonniers. Je m'occupe essentiellement de la gestion des salariés (enregistrement des heures de travail, planning de travail,…) et de la trésorerie du groupement ; le reste (comptabilité, paye) étant géré par le centre d'économie rurale.

Pourquoi avoir créé un groupement d'employeurs ? Parce qu'il représente la structure la plus adaptée pour disposer d'un salarié qualifié à temps partagé ! Le groupement d'employeurs permet ainsi de mutualiser les coûts et les risques sur plusieurs exploitations qui, prises séparément n'auraient peut-être pas embauché un salarié en direct.

Pour le salarié, le groupement d'employeurs lui permet de travailler auprès de plusieurs exploitants et ainsi de diversifier ses activités.

Mais attention : les adhérents doivent déjà avoir l'habitude de travailler ensemble, ce qui facilite ensuite la répartition du travail des salariés, en particulier lorsque tout le monde en a besoin en même temps ! »

frsea ALSACE
Jeunes Agriculteurs Alsace
service de remplacement Bas-Rhin
Union des services de remplacement Du Haut-Rhin
ANEFA
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE RÉGION ALSACE
msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Contact

Jean-Michel Baumann
FRSEA Alsace
Maison de l'agriculture
2, rue de Rome
67300 - SCHILTIGHEIM
03.88.19.17.67
jean.michel.baumann@fnsea.fr

Les Groupements d'Employeurs

Enjeux

Définition

Avantages

Mode d'emploi

Témoignage

Les Groupements d'Employeurs

VOUS SOUHAITEZ EMBAUCHER UN SALARIE A TEMPS PARTIEL, SELON VOS BESOINS

LA SOLUTION : SE REGROUPER POUR EMBAUCHER

UNE SOLUTION POUR REPONDRE A UN BESOIN DE MAIN D'ŒUVRE QUALIFIEE

• SIMPLIFICATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

• UN SALARIE QUALIFIE A TEMPS PARTAGE

Un groupement d'employeurs (GE) est une association constituée d'au moins 7 personnes physiques ou morales, dans le but de mettre à disposition de ses membres, un ou des salariés, en fonction des besoins de chacun d'eux. Toutes les exploitations agricoles et la très grande majorité des autres entreprises agricoles sont éligibles au dispositif. Le GE est l'unique employeur des salariés qui lui sont liés par un contrat de travail.

des avantages pour les chefs d'exploitation

A QUOI SERT UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ?

- se regrouper pour embaucher un ou plusieurs salariés qualifiés
- occuper un salarié à temps partiel pour un nombre d'heures correspondant à ses besoins
- utiliser à tour de rôle un salarié au cours de l'année pour effectuer des travaux saisonniers
- créer un emploi stable avec un salarié qualifié pour bénéficier de ses compétences
- pouvoir compter occasionnellement sur un appoint de main d'œuvre
- rentabiliser son exploitation en accroissant son importance, en créant des activités nouvelles, en dégageant du temps pour se consacrer à la gestion, à la création de nouveaux débouchés…

EXONERATION DE CHARGES

Tous les GE bénéficient de l'abattement Fillon sur les bas et moyens salaires jusqu'à 1,6 fois le SMIC. Les GE agricoles bénéficient également de l'exonération des travailleurs occasionnels.

ECHANGES DE PRATIQUES

Le salarié a déjà une expérience acquise dans différentes entreprises et cela permet d'échanger sur des pratiques différentes

PERFORMANCE

Le salarié est fidélisé auprès de ses employeurs et donc mieux formé, plus performant, ce qui permet aux employeurs de bénéficier de compétences pointues dont ils n'auraient pas pu bénéficier à titre individuel.

ECONOMIES

Les coûts salariaux sont supportés seulement en proportion de l'utilisation effective des salariés.

DELEGATION DES TACHES ADMINISTRATIVES

Le chef d'exploitation est déchargé des tâches administratives et mutualise les coûts de gestion de recrutements, paies, contrats, formation et congés.